

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 11 juillet 2025	N° 2025-346

Convocation du 4 juillet 2025

Aujourd'hui vendredi 11 juillet 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, M. Didier CUGY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Gérard CHAUSSET
Mme Laure CURVALE à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
Mme Daphné GAUSSENS à M. Gwénaél LAMARQUE
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN
M. Patrick PUJOL à M. Dominique ALCALA
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

EXCUSE(S) :

Monsieur Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250711-lmc1109133-DE-1-1 Date de télétransmission : 17/07/2025 Date de réception préfecture : 17/07/2025 Publié : 17/07/2025
--

	Conseil du 11 juillet 2025	<i>Délibération</i>
	Direction administrative et financière - Pôle ter Ouest Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest	N° 2025-346

Commune le Bouscat - Végétalisation de cour d'école - Contrat de co-développement 2024-2027 - Subvention d'aide à l'investissement - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La ville du Bouscat souhaite végétaliser sa cour d'école et ainsi créer un îlot de fraîcheur et de biodiversité dans le tissu urbain.

La participation financière est octroyée pour les travaux de végétalisation de la cour d'école Jean Jaurès élémentaire.

Contexte

La Ville souhaite faire de ses bâtiments scolaires, et en particulier des espaces de cours de récréation, des piliers à la base de la transition écologique de sa commune et ainsi améliorer le bien-être des usagers des écoles, en particulier des enfants. Il s'agit de renforcer la place des végétaux afin de bénéficier d'espaces rafraichis, favorisant le développement d'une biodiversité et l'écoulement des eaux avec des sols désimperméabilisés, et de penser ces espaces pour qu'ils soient des supports pédagogiques multipliant les découvertes et les apprentissages, également pour les enfants avec des besoins spécifiques.

Le projet de végétalisation de la cour d'école Jean Jaurès Elémentaire s'inscrit également dans un projet global sur la commune de création de continuités végétalisées et désimperméabilisées.

Travaux projetés

La Mairie du Bouscat prévoit le réaménagement de la cour d'école Jean Jaurès Elémentaire pour une surface d'environ 2 570 m2 afin de réduire l'effet d'îlot de chaleur, désimperméabiliser les sols, végétaliser la cour, créer des espaces pédagogiques et d'apprentissage multiples, adaptés à tous les enfants dont ceux avec des besoins spécifiques.

Plan de financement

Le budget prévisionnel total dédié aux travaux a été évalué à 301 982.00 € HT (annexe n°1).

Conformément au règlement d'intervention nature, le financement porte au maximum sur 50% du montant total HT des dépenses éligibles. La commune sollicite donc Bordeaux Métropole à hauteur

de 100 660 .00€ net.

Budget global 2024 (en €)

DEPENSES HT €		RECETTES €	
Sondage géotechnique			
Décaissement et préparation du sol		Commune du Bouscat	182 014
Fosse de plantation		Bordeaux Métropole	100 660
Plantation d'arbres	301 982	Etat (Fonds verts)	19 308
Platelage bois			
Garde-corps			
Mobilier biodiversité			
TOTAL GENERAL HT	301 982		301 982

Modalités de versement des participations financières

Le fonds de concours proposé au total par Bordeaux Métropole à la ville du Bouscat pour l'année 2024 s'élève donc à **100 660 €** Les modalités de versement de l'aide financière sont précisées dans la convention annexée (annexe 2).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5215-26 et L 5217- 7, et l'article L.5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions ;

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2024-213 du 12 avril 2024 relative au règlement d'intervention Nature, fixant les dispositifs d'aide financière des projets Nature- Agriculture des communes ;

VU la délibération métropolitaine n°2023-595 du 1er décembre 2023 relative à la présentation des contrats de co-développement 2024-2027 ;

VU la délibération municipale du 5 décembre 2023 approuvant le contrat de co-développement 2027 et autorisant le Maire ou son représentant à signer contrat et tout document afférent à son exécution avec le Président de Bordeaux Métropole ;

VU le dossier de demande d'aide du 31 janvier 2025 présenté par la ville du Bouscat.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE cette action est inscrite aux contrats de co-développements 2024-2027 de la commune du Bouscat, et qu'elle répond à l'enjeu métropolitain de préservation et de valorisation des milieux naturels, dans une logique combinée de gestion écologique et de nature en ville (fiche du contrat de codéveloppement n° C060483 Avenant 2024 : modification)

DECIDE

Article 1 : D'attribuer un fonds de concours relatif à la végétalisation des cours d'écoles d'un montant global de **100 660 €** à la commune du Bouscat.

Article 2 : D'autoriser la Présidente de Bordeaux Métropole à signer avec la commune du Bouscat la convention qui précise les modalités du règlement de la participation financière, ainsi que tout acte afférent à cette opération.

Article 3 : D'imputer le fonds de concours sur le budget principal de l'exercice concerné en section d'investissement, chapitre 204, article 2324, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 11 juillet 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------